



**PROJET UICN – AFD n° 77130 -  
300**



**RAPPORT FINAL DE L'ATELIER SUR LE CANEVAS DIRECTEUR DU  
SCHEMA DE FORMALISATION DE L'EXPLOITATION FORESTIERE  
ARTISANALE DES BOIS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU  
CONGO**

**Kisantu, 17 – 18 mai 2012**

## Table des matières

Remerciements.....	3
ACRONYMES .....	4
I. Introduction.....	5
<i>I.1. Contexte et motivation</i> .....	5
<i>I.2. OBJECTIF DE L'ATELIER</i> .....	6
<i>I.3. Résultats</i> .....	6
<i>I.4. Cadrage méthodologique</i> .....	7
II. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	7
2.1. <i>De la séance d'ouverture</i> .....	7
2.2. <i>EXPOSÉS THÉMATIQUES ET ECHANGES</i> .....	9
2.3. <i>Des attentes des parties prenantes</i> .....	13
2.4. <i>CONTRIBUTION DU MINISTERE CENTRAL ET PROVINCIAL</i> .....	14
2.5. <i>LA PRESENTATION ET LA VALIDATION DU SCHÉMA DE FORMALISATION</i> .....	15
2.5.1. <i>Présentation des phases et des objectifs du schéma de formalisation</i> .....	15
2.5.2. <i>Présentation du contenu de chaque phase articulé aux priorités nationales</i> .....	16
2.5.3. <i>La validation proprement dite</i> .....	17
2.6. <i>Le comité de pilotage de l'élaboration du schéma</i> .....	17
2.7. <i>De la séance de clôture</i> .....	18
ANNEXES.....	19
ANNEXE 1 : <i>Liste des présences</i> .....	19
ANNEXE 2 : <i>AGENDA</i> .....	22
ANNEXE 3 : <i>Canevas directeur du schéma</i> .....	24

## Remerciements

Ce document a été réalisé par l'équipe de l'UICN à laquelle s'étaient associés les directeurs – chefs de service de l'administration forestière tant au niveau territorial, du district, provincial et central ainsi que les exploitants forestiers artisanaux et les représentants de la société civile.

Cette réunion qui a regroupé plusieurs parties prenantes impliquées dans la gestion de la filière de l'exploitation forestière artisanale a été la première rencontre au cours de laquelle les participants ont examiné sans passion et en toute franchise les questions liées à l'exploitation informelle du bois et le consensus s'est construit autour des phases du schéma directeur de la formalisation de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre.

Nous tenons à remercier tous les participants à cet atelier, venus de Kinshasa et de la province du Bas – Congo. Nous n'oublions pas d'exprimer notre reconnaissance à Monsieur John Zaloso qui a élaboré le premier draft de ce rapport d'atelier.

## ACRONYMES

<b>ACEFA</b>	Association congolaise des exploitants forestiers artisanaux
<b>AFD</b>	Agence Française pour le Développement
<b>CODELT</b>	Conseil pour la défense environnementale par la légalité et la traçabilité
<b>EFA</b>	Exploitation forestière artisanale
<b>EFIR</b>	Exploitation forestière à impact réduit
<b>DMA</b>	Diamètre minimum d'aménagement
<b>DME</b>	Diamètre minimum d'exploitation
<b>DIAF</b>	Direction d'inventaires et d'aménagement forestier
<b>PMEA</b>	Petites et moyennes entreprises artisanales
<b>PMEEFA</b>	Petites et moyennes entreprises de l'exploitation forestière artisanale
<b>MECNT</b>	Ministère de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme
<b>OCEAN</b>	Organisation concertée des écologistes et amis de la Nature
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>RDC</b>	République Démocratique du Congo
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

## **I. Introduction**

### **I.1. Contexte et motivation**

La République Démocratique du Congo avec une superficie forestière estimée à 155.000.000 hectares, est dotée d'immenses ressources naturelles qui constituent un atout indéniable pour assurer son développement socio-économique, à condition qu'elles soient gérées rationnellement et de manière durable.

Les activités d'exploitation forestière artisanale sont intenses en République Démocratique du Congo, surtout dans les zones frontalières ainsi que dans les périphéries de la cuvette centrale. Les estimations des études de la Banque Mondiale et des organisations internationales (Forest Monitor) montrent que le volume de bois produit par l'exploitation forestière informelle est de loin supérieur à l'ensemble de celui produit par l'exploitation industrielle.

En dépit de nombreuses réformes opérées ou en cours pour la gestion durable des ressources forestières tant par des partenaires que le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme , la filière de l'exploitation artisanale des bois reste un secteur d'activités de plus en plus émergent pour le développement socio-économique , mais soumis à des besoins croissants de formalisation étant donné que l'Etat congolais ne tire pas profit de cette exploitation informelle. Aussi les statistiques d'exploitation forestière artisanale demeurent encore peu ou mal connues par l'administration forestière tant au niveau national que provincial.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet UICN - AFD n ° 77130 -300 sur l'élaboration du schéma de formalisation de l'exploitation forestière artisanale en RDC, plusieurs activités sont menées d'une part, pour générer des savoirs crédibles et soutenables qui contribuent à la promotion de la filière artisanale « bois légal » et d'autre part, pour renforcer les capacités des exploitants forestiers pour qu'ils appliquent les normes requises à une exploitation forestière qui tienne compte des enjeux de la préservation et la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit des études sur le flux de production des bois, les besoins en formation des exploitants forestiers artisanaux et des ateliers de renforcement des capacités.

Le but poursuivi par ces activités est de lutter contre l'illégalité par des stratégies autres que les sanctions ciblées et les poursuites judiciaires, etc. En effet, l'évaluation de ces stratégies a montré leur limite dans la mesure où ces dernières étaient incapables de réduire le recours à la corruption dans la production de l'exploitation forestière, de décourager la fraude et de pénaliser tous les opérateurs non agréés.

Pour mettre fin au processus de pérennisation de l'« informalisation » caractérisée par des opérations clandestines de prélèvement et des activités commerciales, le projet a mis en évidence le paradigme nouveau lié aux enjeux de la gestion durable des forêts à savoir : formaliser le secteur. C'est dans cette perspective qu'il s'est tenu, du 17 au 18 mai 2012, au Jardin Botanique de Kisantu, Province du Bas-Congo, avec l'appui technique de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et financier de l'AFD, un atelier d'écriture du canevas du schéma de formalisation de l'exploitation forestière artisanale en RDC, visant la préservation et la gestion durable des ressources naturelles.

### **1.2. OBJECTIF DE L'ATELIER**

L'objectif principal de l'atelier est de promouvoir et de guider une réflexion conjointe par les parties prenantes sur le processus de formalisation de l'exploitation forestière artisanale.

Spécifiquement, il a consisté à

- (i) développer une proposition de document central, participatif et consensuel définissant les orientations générales devant régir le processus de formalisation du secteur informel de l'exploitation des bois d'œuvre ;
- (ii) valider le canevas directeur du schéma de formalisation de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre ;
- (iii) mettre en place un comité de pilotage de l'écriture du schéma de formalisation et son calendrier des rencontres bimensuelles et
- (iv) rédiger le rapport final.

### ***1.3. Résultats***

Trois résultats étaient attendus de cet atelier :

1. Un canevas directeur assorti d'un contenu condensé du schéma de formalisation est validé
2. Quatre membres du comité de pilotage de l'écriture du schéma sont désignés et approuvés
3. Un rapport final est rédigé

#### ***1.4. Cadrage méthodologique***

1. Les travaux étaient conduits selon une approche participative et ont privilégié le brainstorming pour permettre à chaque membre de s'exprimer sur les questions abordées ;
2. Après une présentation de chacun des exposés, les participants ont échangé sur les opportunités et les contraintes de la filière vues du point de vue de l'administration, de la société civile et des exploitants forestiers eux - mêmes ;
3. Les participants ont examiné point par point le canevas présenté et l'ont enrichi en partant des expériences de terrain.

La modération était confiée à Monsieur Sébastien Malele et le secrétariat technique était assuré par John ZALOSO, respectivement Directeur-Chef de Services d'Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) et Expert à la Direction d'Etudes et Planification du Secrétariat Général et Conservation de la Nature.

## **II. DEROULEMENT DE L'ATELIER**

Les travaux de l'atelier se sont déroulés comme suit :

### **I. De la séance d'ouverture**

- 1.1. La présentation des participants ;
- 1.2. Le mot d'introduction de l'atelier ;
- 1.3. La présentation des objectifs et des résultats de l'atelier ;
2. Les exposés thématiques sur les différents thèmes ;
3. Les échanges ;
4. La validation du schéma de formalisation ;
5. La cérémonie de clôture.

### **2.1. De la séance d'ouverture**

La séance d'ouverture a eu lieu dans la salle de réunions du Jardin Botanique de Kisantu, Province du Bas-Congo, le jeudi 17 mai 2012 et a été ponctuée par

(i) la présentation des participants,

(ii) le mot introductif

et (iii) la présentation des objectifs et des résultats de l'atelier.

2.1.1. Tous les participants se sont présentés tour à tour. De cette auto-présentation des participants, il y a lieu de retenir que dix représentants de l'administration forestière, trois exploitants forestiers artisanaux et six délégués des organisations internationales et la société civile dont 4 femmes avaient répondu positivement à l'invitation de l'UICN.



*Photos 1 & 2 : Vue des participants à l'atelier*

2.1.2. Prenant la parole après, Monsieur Joël KIYULU, chargé des projets AFD à l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a salué et remercié les directeurs - chefs de service de l'administration forestière centrale qui ont accepté de rester à Kisantu après la réunion du comité de pilotage et les Autorités provinciales du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme et ainsi que les représentants des ONGs nationales -OCEAN et CODELT- et ceux des exploitants forestiers artisanaux de répondre positivement à l'invitation de l'UICN.

Il a circonscrit cet atelier dans le cadre de concertation multipartite et multi-acteur, de réflexion et de coordination d'idées et d'actions susceptibles de quitter l'informel pour une méthode formelle, bien réglementée pour une gestion durable des ressources naturelles de la RDC.

Ce qui a justifié la présence des représentants de toutes les parties prenantes, à savoir l'administration forestière au niveau territorial, du district et de la province, les membres de la société civile et des exploitants membres de l'ACEFA et de l'AEFABAC sans oublier un exploitant indépendant, en vue de structurer la filière.

2.1.3. Après ce mot de bienvenue, Monsieur Sébastien MALELE, modérateur de l'atelier, a présenté les objectifs et des résultats attendus de l'atelier en mettant un accent particulier sur la méthodologie.

Dans ce cadre, il a annoncé que 4 exposés thématiques sur des sujets divers permettront de baliser la voie à la formalisation de la filière. Il s'agit de :

1. L'exploitation artisanale des bois d'œuvre à l'épreuve de la décentralisation, par Monsieur François KAPA;
2. La problématique de l'exploitation forestière artisanale en République Démocratique du Congo, par Monsieur Jean WABANGAWÉ ;
3. Jeux et enjeux d'acteurs dans l'exploitation artisanale des bois, par Monsieur Joël KIYULU ;

4. Les besoins en formation dans le secteur de l'exploitation forestière artisanale, par l'Ir. José ILANGA ;

Par ailleurs, le cinquième exposé portant sur le schéma de formalisation de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre et présenté par Messieurs Sébastien MALELE et Frédéric DJENGO servira de base pour bâtir l'architecture du schéma de la formalisation de l'exploitation artisanale des bois.

Enfin, il a présenté l'agenda provisoire qui était validé par tous les participants.

## **2.2. EXPOSÉS THÉMATIQUES ET ECHANGES**

2.2.1. Le premier exposé présenté par Monsieur François KAPA a porté sur *l'exploitation artisanale des bois d'œuvre à l'épreuve de la décentralisation*.

Après une étude menée dans la province du Maniema, l'orateur a rappelé la définition de l'exploitation artisanale associée à celle des forêts des communautés locales et s'est appesanti sur les procédures administratives pré-requises à l'exploitation. En rapport avec cette question, il a évoqué la référence légale liée à l'article 112 du code forestier et à l'arrêté 035 (article 8) et insisté sur le caractère péremptoire de trois documents de base, à savoir l'Agrément du Gouverneur de province ; l'Accord écrit avec l'autorité coutumière et le Permis de coupe de bois délivré par le Gouverneur de province. Ainsi dans la province de Maniema, la situation est clairement établie que les personnes autorisées à faire l'exploitation forestière artisanale sont des congolais et des personnes non autorisées sont des étrangers et des personnes morales. En matière de partage de responsabilité, il est demandé que des statistiques d'allocation et de produits par transfert des données se tiennent au niveau central et les coordinations provinciales. Or il s'avère que ce n'est pas le cas pour la province de Maniema. Deux problèmes ont été soulevés par l'orateur après une étude menée dans la province de Maniema :

- la confusion persistante dans les mandats des Autorités administratives et forestières ;
- l'existence de deux permis : le permis de coupe artisanale et le permis de coupe volante.

Du débat qui s'en est suivi, il a été relevé quatre points suivants :

- Le faible niveau d'applicabilité des dispositions de l'article 112 du Code forestier et de l'arrêté 035 (article 8);
- le difficile partage des responsabilités entre le Ministère provincial de l'Environnement et la coordination provinciale ;
- le niveau de la dégradation des forêts par l'exploitation forestière artisanale illégales dans toutes les provinces ;
- l'inadaptation des textes sur l'exploitation forestière artisanale ;

2.2.2. Dans le second exposé portant sur *la problématique de l'exploitation forestière artisanale en RDC*, Monsieur Jean Wabangawe, président de l'Association congolaise des Exploitants forestiers artisanaux, a retracé l'historique de la filière en RDC en insistant sur le fait que l'exploitation artisanale est la fille aînée de l'exploitation forestière. La problématique de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion durable des forêts.

Pour ce qui est de la lutte contre la pauvreté, il a mentionné le fait que les exploitants comme commerçants aident la population à avoir des emplois, même si ces derniers ne sont pas sécurisés.



**Photo 3 : Jean Wabangawe, Président de l'ACEFA, présentant son exposé**

Pour le moment, a-t-il fait remarquer, l'exploitation artisanale des bois se fait en dehors de normes techniques et réglementaires. Les permis de coupe sont donnés à tous les niveaux de l'administration (secteur, territoire, province). Et comme personne n'a été sanctionné du fait d'avoir disposé de ces « faux » papiers, ces pratiques se sont consolidées et deviennent normales.

Par rapport à la gestion durable des forêts, l'exploitation artisanale est une épine sous le pied du gouvernement. Aucun exploitant n'a bénéficié d'une formation en EFIR ou en aménagement durable.

Dans ce contexte informel de l'exploitation du bois, l'Etat ne gagne rien, les communautés se contentent de quelques biens en nature et les tracasseries sont monnaie courante. D'où il devient impérieux de formaliser la filière.

Des échanges sur ce deuxième exposé, on peut retenir trois problèmes suivants :

- le manque de la statistique sur l'exportation des produits sciés vers les 9 pays limitrophes de la RDC ;
- le manque de la volonté politique pour réglementer l'exploitation artisanale illégale (cas des chinois et Indiens- Pakistanais) ;
- la faible application des textes réglementaires car après plusieurs années d'expérience professionnelle dans la filière, les exploitants ont témoigné, par exemple, n'avoir jamais vu un agrément.

2.2.3. Le troisième exposé portant sur *les jeux et les enjeux d'acteurs dans l'exploitation artisanale des bois d'œuvre* a été présenté par Monsieur Joël KIYULU de l'UICN/RDC.



**Photo 4 : Joël KIYULU lors de la présentation de son exposé**

Après avoir esquissé dans le panorama de l'exploitation forestière artisanale en RDC les problèmes récurrents de la filière en matière de gouvernance, de production, d'accompagnement des acteurs et du commerce des biens et ses opportunités, l'orateur a identifié trois types de jeux des rapports à travers les relations sociales des différents acteurs de la filière, à savoir les patrons -scieurs, le staff technique ainsi que les manutentionnaires, les agents de l'Etat, les acteurs des marchés nationaux et étrangers et les ayant - droits. Il s'agit des rapports

- (i) de solidarité fondés sur la cohésion et la légitimité des acteurs ainsi que de ceux de désolidarité entre les exploitants et les ayant - droits d'une part et d'autre part, entre les exploitants et les agents de l'administration (conflits) ;
- (ii) d'autorité et de subordination ;
- (iii) de complicité aux pratiques corruptrices et collusoires.

Face à la complexité de ces rapports qui varient au cas par cas, le seul enjeu qui vaut son pesant d'or est celui de **formaliser et fiscaliser** la filière.

Dans cette perspective, l'auteur a présenté les balises potentielles qui peuvent servir de base pour formaliser la filière à travers les différentes recommandations des études. Des discussions ont abouti à une recommandation consistant à voir cette formalisation se concrétiser dans le bref délai.

**2.2.4. « Les besoins en formation dans le secteur de l'exploitation forestière artisanale »** par l'Ingénieur José ILANGA a servi de thème pour le quatrième exposé. Fruit d'une étude financée par l'UICN, cette analyse résulte des données d'une enquête effectuée auprès de 300 exploitants forestiers artisanaux.

Elle a consisté à analyser les capacités actuelles des exploitants forestiers artisanaux, évaluer leurs besoins en formation et proposer les modules de formation ad hoc. Concernant les opportunités de formation en EFA, l'orateur a révélé qu'elles sont inexistantes sur les aspects techniques et institutionnels pour cinq raisons :

- caractère informel et déstructuré de la filière ;
- inexistence d'un plan national de formation adapté aux opérateurs de sites de production ;
- faible affectation des ressources financières pour une prise en charge par les associations du coût de la formation ;
- culture de la gratuité en matière des sessions de formation.



**Photo 5 : Le Directeur Ilanga de la DEP/ECNT présentant Power point**

L'évaluation de l'actif des exploitants forestiers artisanaux en matière de formation a montré que 89 % avouent n'avoir pas suivi une formation. Toutefois, quelques membres de l'ACEFA ont bénéficié de l'opportunité des sessions de formation sur la gestion de la base des données et sur la réglementation du secteur de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre organisés par l'UICN.

Parmi les besoins en formation identifiés, on peut citer dans le domaine de la prospection le respect du DME et DMA, la conformité et la qualité du pied, la localisation de l'arbre, l'utilisation et la manipulation de GPS et de la boussole, dans celui de la récolte du bois, les techniques de l'abattage directionnel et de manipulation des équipements d'un abatteur pour la sécurité du travail, etc.

Il a aussi montré que l'étude a identifié quatre catégories d'acteurs qui sont les cibles de la formation dans la filière de l'EFA : les exploitants forestiers, les détenteurs des scieries, les ONGs et les communautés.

Chaque catégorie dispose de besoins spécifiques en matière de formation. Pour les exploitants forestiers artisanaux, il ya lieu de citer la gestion des marchés, la technique de coupe de bois, la sécurité dans la manipulation du matériel d'exploitation, les techniques de transformation des résidus, la création et le management du PMEA, la formation sur les textes réglementaires sur la gestion de l'environnement, la gestion des chantiers et contrats, la fiscalité et la comptabilité.

Les détenteurs des scieries ont privilégié la technique de façonnage du bois, la professionnalisation de la filière, la fiscalité et la comptabilité en vue de viabiliser les techniques de transformation et de commercialisation.

Les champs de formation suivants concernent les ONGS : le suivi de la production et de la commercialisation, celui de la transformation des résidus et de la technique de la coupe sans oublier la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires ainsi que l'évaluation de la ressource.

Quant à la population, c'est autour de la gestion du contrat et des conflits associée à l'évaluation de la ressource et à la sensibilisation aux textes légaux et réglementaires que s'articule toute la formation.

Pour concrétiser tous les résultats de cette étude, il a recommandé la tenue d'un atelier national de la formation en EFA afin de valoriser le rôle à jouer les ressources internes au MECNT et la mise en place d'une cellule de coordination et d'harmonisation de ces interventions au sein de la direction des Etudes et de planification en vue d'assurer un meilleur suivi et évaluation de ces formations.

Lors des échanges, les participants ont apprécié le caractère scientifique de cette recherche et son originalité. Mais certains ont suggéré que ces formations soient délocalisées de Kinshasa vers les sites de production.

Avant de passer à l'examen du canevas du schéma de formalisation de l'exploitation artisanale des bois, les participants se sont appesanti sur l'identification des attentes des parties prenantes sur la formalisation et défini la contribution du ministère central et provincial.

### **2.3. Des attentes des parties prenantes**

Partant de ces exposés, l'atelier a retenu des actions prioritaires suivantes :

- la passation de pouvoir du niveau central au niveau provincial pour la livraison de permis de coupe ;
- la mise en place d'un modèle unique pour le permis de coupe sur toute l'étendue de la RDC ;
- la fixation d'un taux unique de paiement de permis de coupe en RDC ;
- le recadrage et la révisitation des certains arrêtés ministériels et ses mesures d'application sur l'exploitation forestière artisanale ;
- la vulgarisation et la sensibilisation des textes légaux et ses mesures d'application ;
- la fixation des règles juridiques aux réalités de terrain ;
- l'assurance de la formation technique des exploitants artisanaux aux normes d'exploitation durable ;
- l'amélioration des relations entre l'Etat, les communautés locales et les exploitants à travers les cahiers de charge ;
- l'amélioration à l'accès aux marchés grâce à la transparence et à la traçabilité ;
- l'encouragement de la diversification des moyens de subsistance dans les zones d'exploitation artisanale des bois à travers les activités alternatives du développement ;
- l'amélioration de la sécurité professionnelle dans les domaines de l'exploitation forestière artisanale ;
- la réduction de la corruption et renforcer les déclarations de revenus générés par l'exploitation forestière artisanale ;

- la surveillance et le contrôle de la production et l'exportation des bois ;
- l'encouragement de la création des PMEFA et fédérer les exploitants forestiers artisanaux en associations ;
- la fourniture des services sociaux aux EFA et leur ouvrir l'accès aux micros - crédits.

Elles étaient de trois ordres :

(i) formaliser de la filière constitue un enjeu actuel des acteurs lié à la gestion durable des forêts ;

(ii) cette formalisation vise à améliorer le cadre du statut juridique, les pratiques de travail et le rendement économique de l'exploitation forestière artisanale en RDC, tout en établissant des mécanismes pour réduire sensiblement ses impacts négatifs sur la société, la sécurité et l'environnement ;

(iii) elle requiert l'implication effective des autorités administratives et forestières dans sa mise en œuvre et la sensibilisation, vulgarisation des textes et ses mesures d'application.

#### **2.4. CONTRIBUTION DU MINISTERE CENTRAL ET PROVINCIAL**

Elle se décline en termes de :

- la disponibilisation de l'expertise locale ;
- la disponibilisation des terrains et sites de l'exploitation forestière artisanale;
- l'encadrement et renforcement des capacités en termes de formation;
- l'implication de toutes les parties prenantes (Autorités Politico-administratives, militaires, Peuples Autochtones, Médias, Ongs, Communautés locales) la gestion durable des ressources naturelles ;

## **2.5. LA PRESENTATION ET LA VALIDATION DU SCHÉMA DE FORMALISATION**

### **2.5.1. Présentation des phases et des objectifs du schéma de formalisation**



**Photo 6 : Le Directeur Malele présentant les phases et les objectifs du schéma**

Monsieur Sébastien Malele a circonscrit l'enjeu de la formalisation dans les enjeux de la gouvernance forestière et de la gestion durable des forêts. Décliné en quatre objectifs majeurs, ce schéma comporte des orientations générales et les phases d'exécution.

La première phase est liée à l'identification des exploitants forestiers artisanaux et à la structuration des filières. L'objectif poursuivi dans cette phase est d'analyser, de comprendre et de répondre à la dynamique sociale des opérateurs de la filière.

La seconde phase d'articulation du schéma vise la réglementation de la filière. Trois objectifs sont visés :

- élaborer des textes réglementaires spécifiques aux provinces forestières et non forestières ;
- assurer une large diffusion de ces textes réglementaires dans les territoires et secteurs ;
- veiller à leur application et au suivi des sanctions.

La troisième phase est articulée autour de deux thèmes consacrés à la connaissance de la superficie forestière exploitable avec deux objectifs majeurs : améliorer la connaissance sur le potentiel forestier et évaluer la ressource et à la gestion durable de la couverture forestière avec deux objectifs : développer et améliorer l'utilisation des outils de gestion forestière durable et élaborer un chemin d'accompagnement des acteurs.

La quatrième phase met l'accent sur l'appui à la légalité à travers le suivi du flux des bois à travers les marchés nationaux et régionaux et se fonde sur un objectif : valoriser l'approche consensuelle du monitoring et établir les mécanismes de traçabilité.

**2.5.2. Présentation du contenu de chaque phase articulé aux priorités nationales**  
 Monsieur Frédéric DJENGO s'est, quant à lui, appesanti sur les cibles du schéma de formalisation en les mettant dans leur contexte institutionnel, politique et technique.



**Photo 7 : Le Directeur Djengo de la DGF explique les phases du schéma**

Par rapport à la phase de la formalisation des filières et à la responsabilisation des populations, les cibles sont les scieurs de long et les détenteurs des scieries. Leur identification et leur structuration répondent à des besoins de renforcement de l'autorité de l'Etat et du contrôle. En RDC, dans chaque province, les exploitants se sont regroupés en associations. Mais à cause de leur niveau de performance faible, toutes ces associations méritent de voir leurs capacités organisationnelles renforcer. Du fait que la reconnaissance juridique de ces associations n'est ni assurée ni suivie, leurs capacités de servir de relais véritables de l'Etat sont assez amoindries.

La deuxième phase concerne *la réglementation de la filière* et est du ressort de la direction juridique. Selon l'orateur, elle passe par trois activités phares :

- l'organisation des concertations primaires avec toutes les parties prenantes ;
- l'élaboration du draft des textes réglementaires ayant une vision long terme de la gestion des écosystèmes ;
- l'organisation des réunions de validation des textes et des mécanismes de plaidoyer auprès de l'autorité compétente

Il ne suffit pas d'élaborer des textes et les faire signer. Faut-il encore les diffuser pour une meilleure application. Pour cela, l'orateur a insisté sur le sens de la responsabilité de toutes les parties prenantes et sur l'implication des cibles comme les élus provinciaux, locaux et les populations.

L'objectif relatif à la diffusion des textes innove et corrige la tendance à organiser des réunions de sensibilisation au niveau des chefs lieux des provinces et en français. Il s'articule sur deux activités phares :

- la traduction des textes réglementaires en langues locales ;

- le développement des outils de communication adaptés aux populations rurales dans les territoires, les secteurs et les villages.

*La formalisation légale des zones d'exploitation* suppose une connaissance suffisante de la superficie forestière exploitable. Avec des plans d'aménagement simples validés par la direction des inventaires et d'aménagement, les communautés résidentes peuvent déterminer les « zones de production contrôlée ». Mais pour gérer de façon durable la couverture forestière, il est requis de :

- augmenter le nombre des concessions forestières dotées de documents légaux de gestion ;
- développer des modules de formation sur certaines thématiques spécifiques à l'EFA ;
- développer des chaînes de contrôle à travers les marchés nationaux et internationaux.

Il a enchaîné en disant que sur le terrain, un travail d'accompagnement des acteurs constitue un impératif indispensable pour appuyer les parties prenantes en matière de gestion des conflits et les associations en vue de favoriser leur positionnement et leur plaidoyer.

Il a terminé son exposé en insistant sur les mécanismes de formalisation du suivi de bois.

### ***2.5.3. La validation proprement dite***

Après ces deux présentations et l'examen de la pertinence de chaque phase, les participants ont adopté ce schéma moyennant amendements relatifs à la priorisation des activités et leur tutelle institutionnelle, la phase de la communication et de l'information étant transversale. Le schéma revu et validé est présenté en annexe 2.

### ***2.6. Le comité de pilotage de l'élaboration du schéma***

Monsieur Kiyulu Joël a indiqué que les parties prenantes impliquées dans la filière développeront les différentes cibles adoptées. Les textes produits seront amendés, corrigés ou renvoyés pour plus de cohérence lors des réunions des membres du comité de pilotage.

Après cette explication, les participants ont désignés les Direction du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, à savoir : la Direction d'Inventaires et Aménagements Forestiers (DIAF), de la Direction d'Etudes et Planification (DEP), de la Direction de la Gestion Forestière (DGF) et de la Cellule Juridique (CJ) comme membres constitutifs du comité de pilotage.

## 2.7. De la séance de clôture



*Photo 8 : Toussaint Molenge représentant l'UICN clôture l'atelier*

La cérémonie de clôture est intervenue ce samedi 18 mai 2012 à 13 heures 30 et elle a été marquée par le mot de circonstance de Monsieur Toussaint MOLENGE, chef de programme a.i. de l'UICN, qui a remercié tous les participants pour leur assiduité et les a félicités pour le niveau très haut des interventions et des contributions à cet atelier, d'une part et a formulé le vœu de voir l'UICN recourir à toutes les parties prenantes à cette matière d'autre part.

Il a enfin, déclaré clos les travaux de l'atelier et a souhaité bon retour à tous.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : Liste des présences

#### LISTE DE PRESENCES

<i>N°</i>	<i>Noms et prénoms</i>	<i>Institutions</i>	<i>Fonctions</i>	<i>Contacts</i>
1	Frédéric Djengo Bosulu	DG /SG ECN	Directeur chef de service	Tél : 0998368091 Email : djengofrederic@yahoo.fr
2	Kiwewa Christelle	UNIKIN/ Fac. de droit, 2 <sup>e</sup> licence	Etudiante	Tél : 0814109750 Email : juliennekiwewa@yahoo.fr
3	Kembo Kimeso	Scieur de long	Exploitant artisanal/AGRIPEL  Mbanza Ngungu	Tél : 0816273145 / 0997646040
4	Angélique Mbelu	CODELT	Chargé des questions REDD et FLEGT	Tél : 0993110080 Email : angelique.mbelu@gmail.com
5	Paul Musubao Nzinza	JBK/ICCN	Directeur du JBK	Tél : 0995538385/0992877550 Email : <a href="mailto:jardinbotaniquekis@yahoo.fr">jardinbotaniquekis@yahoo.fr</a>

6	Anne Marie Bikumunu Bafuemina	Environnement	Superviseur environnement Territoire de Mbanza Ngungu	Tél : 0819058196/0897367957 Email : <a href="mailto:ambikumunu@yahoo.fr">ambikumunu@yahoo.fr</a>
7	François Kapa	Consultant national	Personne ressource	Tél : 0818997135 Email : kapafranc@yahoo.fr
8	Ditona Panzu	Minipro environnement	Directeur du cabinet	Tél : 0999309705 Email : ditonapanzu@yahoo.fr
9	Ngwizani wa Bukaki	Coord.Prov.Envir.	Coordinateur provincial	Tél : 0998223901 Email : ngwisaniwa@yahoo.fr
10	Me Lelo Vangu	AEFABAC	Avocat – Conseil	Tél : 0813491822/0991617715 Email : maitrelelo@gmail.com
11	Blandine Nkongolo	OCEAN	Membre	Tél : 0812147400 Email : blandinekongolo@yahoo.fr
12	Jean Wabangawe	ACEFA	Président	Tél : 0816516366/0896089030 Email : jeanwabangawe@yahoo.fr
13	John Zaloso	DEP/ECN	Expert – Informaticien	Tél : 0999954241/0816867111 Email : jzaloso@yahoo.fr
14	Sébastien Malele	DIAF/MECNT	Directeur	Tél : 0815080720 Email : semalele@yahoo.fr

15	Alphonse Mbenza nzita	Environnement District de Lukaya	Coordinateur de district	Tél : 0851323873 Email : alphambenza@yahoo.fr
16	Prosper Bile Nsimba	Tourisme/ District de Lukaya	Chef de bureau	Tél : 0811794768 Email :
17	Toussaint Molenge	UICN/CARPE	Focal point	Tél : 0810643052 Email : <a href="mailto:tmolenge@gmail.com">tmolenge@gmail.com</a>
18	Ir José Ilanga	DEP/ECNT	Directeur coordinateur	Tél : 0815120316 Email : ilangajose@yahoo.fr
19	Kiyulu Joël	UICN/RDC	Chargé des projets AFD	Tél : 0999929826 Email : joel.kiyulu@iucn.org
20	Joëlle MUKUNGU	OCEAN	Experte	Tél : 0811850413 Email : joellemukungu@yahoo.fr

## **ANNEXE 2 : AGENDA**

<b>Heures</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables</b>
<b>JOUR 1 : 17 mai 2012</b>		
8 h 30	Enregistrement des participants	
10 h 00	Mot d'introduction	<b>Toussaint Molenge</b>
10 h 05	Présentation des participants	<b>Modérateur</b>
	Présentation des objectifs et des résultats de l'atelier	<b>Modérateur</b>
10 h 15	Exposé 1 : L'exploitation artisanale des bois d'œuvre à l'épreuve de la décentralisation	<b>François Kapa</b>
10 h 45	Exposé 2 : Jeux et enjeux d'acteurs dans l'exploitation artisanale des bois	<b>Joël KIYULU</b>
11 h 30	Exposé 3 : Besoins en formation des acteurs de l'exploitation artisanale des bois	<b>José Ilanga</b>
12 h 00	Echanges	<b>Modérateur</b>
13 h 00	Déjeuner	
14 h 30	Présentation d'un schéma de formalisation	<b>Sébastien Malele</b>
15 h 00	Pause	
16 h 00	Discussions	<b>Modérateur</b>
17 h 00	Fin des travaux	

**JOUR 2 : 18 mai 2012**

8 h 30	Reprise des travaux	
9 h 00	Développement du contenu de chaque partie du schéma	<i>Directeur Djengo</i>
10 h 00	Validation du schéma	<i>Modérateur</i>
12 h 00	Pause	
12 h 30	Validation du schéma	<i>Modérateur</i>
13 h 30	Déjeuner	
14 h 30	Mise en place du comité de pilotage	<i>Modérateur</i>
15 h 00	Clôture	<i>Toussaint Molenge</i>
15 h 30	Visite de Zongo	

## ***ANNEXE 3 : Canevas directeur du schéma***

### ***0. Introduction***

#### ***0.1. Contexte d'élaboration du schéma directeur de formalisation***

La République Démocratique du Congo avec une superficie forestière estimée à 155.000.000 hectares, est dotée d'immenses ressources naturelles qui constituent un atout indéniable pour assurer son développement socio-économique, à condition qu'elles soient gérées rationnellement et de manière durable. Compte tenu de la richesse de leur diversité biologique et culturelle, de leur potentiel en stocks de carbones, elles subviennent aux besoins des populations tant urbaines que rurales qui en dépendent.

Dans cette perspective, les activités d'exploitation forestière artisanale sont intenses en République Démocratique du Congo, surtout dans les zones frontalières ainsi que dans les périphéries de la cuvette centrale. Le volume de bois produit par l'exploitation forestière informelle est de loin supérieur à l'ensemble de celui produit par l'exploitation industrielle.

Plusieurs études ont mis en évidence quelques problèmes qui méritent qu'on s'y attarde.

- plusieurs entorses aux textes légaux et règlementaires ;
- conflits récurrents ;
- taxation illégale ;
- difficulté de déterminer le nombre d'exploitants forestiers artisanaux ;
- impacts sociaux et environnementaux négatifs (risques sanitaires associés au travail, houppliers abandonnés, déchets de bois mal gérés, etc.) ;



***Photo 9 : Marché de bois à Kinzamuete dans la province du Bas - Congo***



**Photo 10 : Grumes abandonnées**



**Photo 11 : Planches sciées avec des dégâts**

- ignorance des textes légaux et règlementaires ;
- difficulté de déterminer l'ampleur de l'exploitation forestière artisanale.

Malgré cet éventail de problèmes et de difficultés, l'exploitation forestière artisanale peut jouer un rôle potentiellement important dans l'économie.

- Elle peut optimiser les possibilités d'emploi sur le marché national déjà déficient ;
- Elle atténue les effets négatifs potentiels de la précarité dans les services publics (écoles, églises, etc.)
- Elle confère aux communautés résidentes et autochtones la propriété et la prise de décision dans la production des ressources ;
- Elle constitue un élément important des stratégies de réduction de la pauvreté dans la mesure où les revenus générés par l'exploitation forestière artisanale sont réinvestis dans la communauté à travers les activités agricoles, d'élevage et celles de santé ;

Parmi les recommandations qui mettent d'accord toutes les parties prenantes, il y a lieu de citer celles qui consistent à :

1. identifier les acteurs opérant dans la filière et aider à leur structuration ;
2. arrimer les règles juridiques aux réalités de terrain ;
3. assurer leur formation technique aux normes d'exploitation durable ;
4. améliorer les relations entre l'Etat, les communautés locales et les exploitants à travers les cahiers de charge ;
5. améliorer l'accès aux marchés grâce à la transparence et à la traçabilité ;
6. encourager la diversification des moyens de subsistance dans les zones d'exploitation artisanale des bois à travers les activités alternatives du développement ;
7. améliorer la sécurité professionnelle dans les domaines de l'exploitation forestière artisanale ;
8. réduire la corruption et renforcer les déclarations de revenus générés par l'exploitation forestière artisanale ;
9. surveiller et contrôler la production et l'exportation des bois ;
10. encourager à la création des PMEFA et des associations ;
11. fournir des services sociaux aux EFA et leur ouvrir l'accès aux micro – crédits.

Ces recommandations répondent aux enjeux environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière artisanale s'articulent autour de la pauvreté, de l'environnement et la biodiversité, de la population, du genre et de la gouvernance et des enjeux transfrontaliers.

Dans cette perspective, la formalisation de l'exploitation forestière artisanale des bois d'œuvre vise à améliorer le cadre du statut juridique, les pratiques de travail et le rendement économique de l'exploitation forestière artisanale en RDC, tout en établissant des mécanismes pour réduire sensiblement ses impacts négatifs sur la société, la sécurité et l'environnement.

Le schéma de formalisation de l'exploitation artisanale des bois d'œuvre proposé ici a été basé sur un diagnostic global des forêts du Bas – Congo et celles des provinces forestières dont les principaux enjeux sont :

- ***l'enjeu humain et social***: il s'agit de satisfaire dans les meilleures conditions la demande sociale à travers le développement des activités visant la création d'emplois, l'accès aux informations et aux services ainsi que la promotion de l'identité culturelle de la population ;
- ***l'enjeu économique*** : contribuer à l'amélioration des moyens d'existence des populations à travers les activités alternatives de développement et celles des échanges commerciaux.
- ***l'enjeu écologique*** : il s'agit de concilier les usages concurrents de l'espace forestier avec les objectifs de la préservation de la biodiversité et ceux de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

Il est accompagné d'une carte d'orientation pour des propositions de zonage.

## **0.2. Objectifs et orientations générales**

### **0.2.1. Objectifs du SFEFA**

Le SFEFA est un outil pour orienter et inciter les parties prenantes impliquées dans la filière à organiser le passage du mode de gestion jusque là inadéquate, informelle et peu durable vers un mode de gestion structuré et formalisé fondée sur les principes et les règles de la gestion durable des forêts.

### **0.2.2. Orientations fondamentales**

**0.2.2.1. Orientation fondamentale N°1 :** Engager de manière organisée une lutte contre l'exploitation illégale des bois dans toutes les provinces de la RDC ;

**0.2.2.2. Orientation fondamentale N° 2 :** Organiser et unir autour des objectifs du gouvernement en matière de gouvernance les efforts de tous les opérateurs de la filière d'exploitation artisanale des bois ;

**0.2.2.3. Orientation fondamentale N°3 :** Améliorer la connaissance de tous les exploitants forestiers artisanaux en matière de production, de transformation et de valorisation des bois ;

**0.2.2.4. Orientation fondamentale N°4 :** Accompagner l'administration forestière et les services publics dans la réglementation et la fiscalisation de la filière des bois et leur application dans les territoires et les secteurs ;

**0.2.2.5. Orientation fondamentale N°5 :** Renforcer la coopération et la solidarité avec les pays membres de la CEPGL, de l'EAC et de la SADC en matière de commerce national et transfrontalier des bois ;

**0.2.2.6. Mesures d'accompagnement** en matière de reboisement et de l'accès aux crédits et aux financements des activités.

## **I. Description des composantes du SFEFA**

### **Composante 1 : Identification des exploitants forestiers artisanaux et structuration des filières**

#### **I.1.1. Justification de la composante**

Cette composante figure parmi les priorités de la Direction de gestion forestière.

#### **I.1.2. Objectifs de la composante**

*Analyser, comprendre et répondre à la dynamique sociale des opérateurs de la filière*

#### **I.1.3. Actions de la composante**

- aider à l'identification des exploitants forestiers artisanaux légaux (scieurs de long, détenteurs de scieries) ;
- constituer une base des données provinciale et nationale des exploitants et de copies de leurs documents officiels permettant à l'exploitant d'exercer en provinces ;
- aider à leur structuration et au renforcement de leurs capacités organisationnelles de leurs associations ;
- diffuser la connaissance sur le nombre et des activités des exploitants forestiers artisanaux ;

- sensibiliser toutes les parties prenantes à l'application du code de bonne conduite de l'exploitation artisanale des bois.

#### ***1.1.4. Résultats attendus et impacts***

- Publication annuelle du répertoire des exploitants forestiers artisanaux
- Actualisation de la base des données et mise en ligne des données

### ***Composante 2 : Elaboration des textes réglementaires spécifiques sur l'exploitation artisanale des bois et mise en place des mécanismes de suivi de leur application***

#### ***1.2.1. Justification de la composante***

Cette composante figure parmi les priorités de la Direction Juridique

#### ***1.2.2. Objectifs de la composante***

- Elaborer des textes réglementaires spécifiques aux provinces forestières et non forestières
- Diffuser ces textes réglementaires dans les territoires et les secteurs

#### ***1.2.3. Actions de la composante***

- Organiser des concertations primaires avec toutes les parties prenantes ;
- Elaborer le draft des textes réglementaires ayant une vision long terme de la gestion des écosystèmes ;
- Organiser des réunions de validation des textes et des mécanismes de plaidoyer auprès de l'autorité compétente ;
- Traduire des textes réglementaires en langues locales ;
- Développer des outils de communication adaptés aux populations rurales dans les territoires, les secteurs et les villages.

#### ***1.2.4. Résultats attendus et impacts***

- Textes réglementaires signés et publiés
- Textes traduits en langues et vulgarisés à travers les outils adaptés

### ***Composante 3 : Renforcement des capacités des exploitants forestiers artisanaux***

#### ***1.3.1. Justification de la composante***

Elle fait suite aux recommandations de l'étude sur l'identification des besoins en formation des exploitants forestiers artisanaux proposée par la Direction des études et de planification du MECNT

#### ***1.3.2. Objectifs de la composante***

- Renforcer les compétences requises en connaissances des essences forestières, en techniques améliorées de sciage en long et en instruments topographiques d'orientation ;
- Renforcer les compétences requises en techniques de l'étêtage et de l'éculage ;

- Renforcer les compétences requises en techniques de débusquage et du débardage ;

### ***1.3.3. Actions de la composante***

- Elaborer des modules de formation des formateurs en matière du développement de filière de bois d'œuvre , des techniques de coupe du bois , des manipulations des outils , de la technique de transformation de résidus du bois, de la gestion financière , de la maîtrise du cadre réglementaire de l'EFA , du suivi de la production et de la commercialisation du bois , de l'évaluation de la ressource et de la gestion de contrat ;
- Organiser les sessions de formation en langues locales en faveur des scieurs de long en matière des principes de sélection de l'arbre après avoir vérifié certaines caractéristiques de l'arbre avant son abattage, à savoir : le respect du DME et DMA ; la conformité et la qualité du pied ; la localisation de l'arbre ; l'utilisation et manipulation de GPS et de la Boussole et en matière des techniques améliorées de sciage en long
- Assurer le suivi et l'évaluation de ces formations ;
- Assurer le rapportage de ce suivi et de ces évaluations.

### ***1.3.4. Résultats attendus et impacts***

- Modules de formation des formateurs pour l'exploitation forestière artisanale ;
- Recueils de formation en langues locales
- Visites de suivi et d'évaluation des formations
- Rapports d'évaluation

## ***Composante 4 : Formalisation légale des zones d'exploitation***

### ***1.4.1. Justification de la composante***

Elle répond à des objectifs d'aménagement des superficies forestières de la Direction des Inventaires et d'aménagement forestier

### ***1.4.2. Objectifs de la composante***

- Améliorer la connaissance sur le potentiel forestier ;
- Assurer la gestion durable de la couverture forestière;

### ***1.4.3. Actions de la composante***

- Améliorer la connaissance des superficies disposant en nombre important des essences ligneuses exploitables ;
- Établir un formulaire ou des critères clairs pour les plans d'aménagement simples afin de rendre possible leur élaboration et leur application ;
- Déterminer des « zones de production contrôlée » ;

- Augmenter le nombre des concessions forestières dotées de documents légaux de gestion ;
- Promouvoir une exploitation forestière à impact réduit ;
- Promouvoir la valorisation des déchets de bois sciés ;
- Développer des chaînes de contrôle : s'assurer que chacun des marchés de la filière- bois intègre les normes de l'exploitation durable ;
- Proposer aux professionnels des média des outils de communication adaptés ;
- Informer le grand public des « best practices » et de « success stories » sur l'exploitation forestière artisanale

#### ***1.4.4. Résultats attendus et impacts***

- Les zones aménagées des forêts des communautés locales sont contrôlées et gérées durablement en intégrant les normes de l'exploitation durable ;
- Des chaînes de contrôle sont développées à partir des marchés de la filière – bois d'exportation.
- Des supports de communication sur les « bonnes pratiques » sont disponibles.

## ***Composante 5 : Formalisation du suivi du bois***

### ***1.5.1. Justification de la composante***

Cette composante sera prise en charge par les organisations de la société civile et des associations d'exploitants forestiers artisanaux.

### ***1.5.2. Objectifs de la composante***

- Appuyer la légalité à travers le suivi du flux des bois dans les marchés nationaux et régionaux ;
- Valoriser l'approche consensuelle du suivi du bois avec les autres parties prenantes.

### ***1.5.3. Actions de la composante***

- identifier les différentes informations et données partageables relatives aux données économiques du secteur forestier (*Contribution au PIB, Contribution à la balance commerciale, Recettes fiscales, Emplois générés (directs et indirects)*), aux statistiques forestières (*production par essence pour les 10 essences les plus importantes, production par type de titre, et flux, transformation du bois (quantités de produits transformés par type de produits, quantités de produits transformés par types de producteurs; Exportations en volume, par types de produits)*);
- Développer les outils harmonisés pour réglementer le suivi des bois à l'échelle provinciale et nationale conformément à l'Accord sous – régional sur le contrôle forestier (2008);
- Mettre en place une base des données sur les flux des bois et former tous les acteurs à l'usage des règles et procédures régissant le suivi des bois;
- Elaborer des protocoles d'échanges d'informations relatifs au suivi du flux de bois en transit ou en exportation vers les pays COMIFAC, EAC, SADC et des Grands Lacs entre les provinces ;
- Opérationnaliser le fonctionnement du groupe de travail sur le suivi des bois au niveau provincial et national

## ***Composante 6: Mesures d'accompagnement***

### ***1.6.1. Justification de la composante***

Cette composante est transversale et vise à satisfaire les enjeux économiques des exploitants forestiers artisanaux et des communautés résidentes.

### ***1.6.2. Objectifs de la composante***

- Elaborer le chemin d'accompagnement des acteurs;

### ***1.6.3. Actions de la composante***

- Assurer l'appui relationnel entre les acteurs de secteurs économiques en vue de favoriser l'accès aux micro-crédits et aux activités alternatives du développement ;
- Assurer l'appui politique qui doit s'accompagner d'un travail de positionnement et de plaidoyer à l'échelle provinciale et nationale.

- Informer le grand public des « best practices » et de « success stories » sur l'exploitation forestière artisanale

Les produits issus des forêts ayant bénéficié des documents légaux de gestion possèdent la garantie que le travail des exploitants artisanaux depuis les concertations avec l'ayant – droit jusqu'à la transformation des produits en passant par la production des bois sciés prend en compte toutes les fonctions de la forêt, la renouveau et la fait vivre.

Ainsi le consommateur, qui achète du bois légal, a l'assurance qu'il ne détruit pas les forêts, mais qu'au contraire, il aide à les faire vivre de manière durable.